Conditions générales de participation

Pour nos manifestations, la règle générale est la suivante : une licence n'est pas requise. Les droits et obligations liés aux licences existantes ne sont pas valables. Nous recommandons de souscrire une assurance appropriée, et en tout cas une assurance santé internationale avec rapatriement.

Inscription : Valable uniquement via notre formulaire d'inscription avec signatures sur les pages 1 et 2
Nous vous demandons de nous envoyer votre inscription exclusivement sous forme de scan par e-mail.
Veuillez apporter le formulaire d'inscription original avec vous à la manifestation.
L'inscription ne devient valable qu'avec la confirmation écrite de l'inscription et après réception des frais d'inscription (sans frais d'endurance) et de la déclaration de décharge de responsabilité signée. L'inscription et/ou le paiement sur place ne sont pas possibles.
L'annulation n'est possible sans frais que jusqu'à la date limite d'inscription.
En cas d'annulation après la date limite d'inscription, les frais d'inscription ne pourront plus être remboursés.

Si une inscription tardive et acceptée, des frais de traitement supplémentaires de **50 €** seront facturés.

Briefings Pilotes :
La participation aux briefings pilotes indiqués dans le programme est obligatoire.
La non-participation entraîne automatiquement l'exclusion de l'événement.

Équipements de protection individuelle :
Le port de vêtements de protection adaptés à la course sur route est obligatoire. Les participants sont seuls responsables du port des vêtements de protection, de leur conformité au règlement, de leur intégrité et de leur parfait état. Les vêtements de protection comprennent une combinaison en cuir (idéalement une seule pièce) avec protections, une protection dorsale, un casque intégral selon la norme ECE 22-05, des bottes et des gants.

Contrôle technique :
Chaque moto est contrôlée pour vérifier sa conformité aux critères de sa catégorie et son aptitude technique. La « **Checklist Contrôle Technique** » actuelle s'applique et est disponible en téléchargement.
La présence et la bonne lisibilité des numéros de course sur les 3 côtés sont nécessaires pour obtenir l'agrément.
Si des réparations sont effectuées après une chute ou si des réparations et/ou modifications majeures sont apportées après le contrôle, l'agrément devient automatiquement caduc et le véhicule doit obligatoirement être présenté à nouveau au contrôle technique.
Les participants sont seuls responsables, à tout moment de la manifestation, de l'état de fonctionnement en toute sécurité et de l'aptitude technique de leur véhicule. L'acceptation au contrôle technique ne dégage pas les participants de cette responsabilité vis-à-vis de leur véhicule.

Il est interdit de rouler sur la piste sans contrôle technique, sous peine d'exclusion.

Autres conditions :
Les instructions de l'organisateur et de ses collaborateurs doivent être respectées dans tous les cas.
Le fair-play et le respect sont les maîtres-mots. Chaque participant doit se comporter de manière à ne pas nuire ni mettre en danger autrui, tant sur le circuit que dans le paddock.
La vitesse est limitée à 60 km/h dans la « Pit-Lane » et à 30 km/h dans le paddock.
Il est strictement interdit de rouler sur le circuit sous l'emprise d'alcool, de médicaments ou de drogues. L'organisation se réserve le droit d'exclure des participants de la manifestation.
L'inscription est strictement liée au pilote. Si une moto est conduite par une personne non inscrite, cela entraînera l'exclusion immédiate du pilote initialement inscrit. De plus, des frais de participation complets, payables immédiatement, seront facturés au pilote non inscrit.

Les participants acceptent que les images et les données (par exemple les temps au tour sur "mylaps") puissent apparaître publiquement.